

## REUNION DU 9 MAI 2018

Présidence : M. Jean BAUCOU

Présents : M PUHARRÉ, LESAQUE, Mme LOPEZ Adjoints

Mmes MORET, MACHICOTE

Mrs SALAMITOU, MAHIEU,

Absent :

Excusés : Mme VIEILLEROBE Pauline, Mr GABASTOU (donne pouvoir à A. LOPEZ), C. BERNARD (Pouvoir à W. MAHIEU)

Secrétaire : S. MACHICOTE

Convocation : 30 Avril 2018

### 1. **N°01-05-2018 : FIN DE CONTRAT AVENIR, CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE :**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique pour assurer les fonctions d'entretien des espaces verts et voirie

#### **La création de l'emploi prendrait effet au 08 Juillet 2018**

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

**DECIDE** la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique pour assurer les fonctions d'entretien des espaces verts et voirie

**ADOpte** la modification du tableau des effectifs figurant en annexe.

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Accepté à l'unanimité

### 2. **COMPTE RENDU APPEL D'OFFRES SUITE A OUVERTURE DES PLIS :** **A- N° 02-05-2018 ZERO PHYTO :**

Suite à lancement de la consultation pour du matériel ZERO PHYTO, une seule proposition complète a été faite. Après analyse de cette proposition, le Conseil Municipal valide la proposition de la SARL DUPLAA pour un montant HT de 34670 € et charge Monsieur Le Maire de signer le contrat pour une livraison dans les meilleurs délais.

Mise aux voix, décision acceptée à l'unanimité

## **B- 03-05-2018 ACHAT TRACTEUR D'OCCASION :**

Le Conseil Municipal fait suite à la consultation pour l'achat d'un tracteur d'occasion, quatre entreprises ont répondu en première analyse, une entreprise moins disante correspond au choix du tracteur souhaité, à savoir la société DUPLAA pour un montant TTC de 16200 €. Toutefois le Conseil Municipal demande des précisions techniques et l'âge sur ledit matériel et charge la commission d'appel d'offres d'obtenir des précisions de manière à conclure au mieux dans l'intérêt du souhait de la commune. La précision de délai de livraison étant le 15-06-2018.

Accepté à l'unanimité

### **3. N° 04-05-2018 PROPOSITION DE L'OFFICE 64 HLM :**

Monsieur Le Maire présente le devis de l'entreprise LURO pour la reprise du mur mitoyen de la Résidence Marguerite Mathilde. Des travaux de mitoyenneté ont été négociés auprès de l'OD 64. Il a été proposé qu'un partage de coût serait fait entre l'OD 64 et la Commune. Le montant à charge de la Commune sera de 5157.64 €

Accepté à l'unanimité

### **4. PROGRAMME VOIRIE 2018 :**

Le Conseil Municipal propose un programme voirie à affiner sur le plan technique et financier avec l'accompagnement de l'APGL. Une fois obtenu ces éléments, la commission travaux proposera le choix définitif.

Accepté à l'unanimité

### **5. PRE BILAN ANALYSE DES REALISATIONS PROPOSEES SUR LE PROGRAMME ELECTORAL 2014 :**

Ce point a été reporté pour analyse dans le cadre d'une commission générale.

Accepté à l'unanimité

### **6. QUESTIONS DIVERSES :**

## **A- 05-05-2018 TENNIS / ENTRETIEN ET REGLEMENT DE LOCATION DES COURTS :**

Le Conseil Municipal décide compte tenu de la gestion des courts de tennis qui sont sous compétence de la Commune de procéder à un entretien des courts de tennis N° 1 et 2 et ceci pour un dégrasage et démoissage ; pour un coût par entreprise moins disante de 2099.52 € TTC à savoir Agence Aquitaine 28 Rue Lister à BIARRITZ. La Commune de Navarrenx a décidé de mettre en place un règlement de la location des courts avec régie permettant ainsi de redonner vie à ces lieux pour la pratique du tennis.

## **B- ARTISANTS D'ART :**

Une réunion de concertation a été organisée avec l'Association « La Porte des Arts » au cours de laquelle ont été abordés les points suivants :

- Logement Résidence des artistes
- Utilisation local Rue Saint Germain
- Utilisation locaux Porte Saint Antoine
- Organisation der Marché du Dimanche (Artisans) Place des Casernes du 14/07 au 15/08
- Marché Nocturne en soirée les 13/07 et 14/08.

Le Conseil Municipal a validé avec bon écho cette initiative qui sera coorganisée entre l'Association et la Commune.

## **C- 06-05-2018 : LANCEMENT APPEL D'OFFRE PILIERS DE L'ARSENAL :**

Le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur Le Maire dans la démarche de travaux de consolidation des piliers de l'Arsenal en mesure conservatoire, pour lancer le programme des travaux et notamment procéder aux formalités administratives d'appel d'offres (Procédure Adaptée)

Accepté à l'unanimité.

## **D- N° 07-05-2018 CREATION EMPLOI TEMPORAIRE.**

Le Maire propose au Conseillers Municipaux la création d'un emploi non permanent d'agent administratif à temps complet pour assurer les missions d'Etat civil, urbanisme et élections

L'emploi serait créé pour la période du 11/06/2018 au 10/09/2018

cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 349

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** - la création, pour la période du 11/06/2018 au 10/09/2018, d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint administratif représentant 35 heures de travail par semaine en moyenne,

- que cet emploi sera doté d'un traitement afférent à un indice brut de 349

**AUTORISE** le maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.